

## LE LEGS DE LA IV<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

**D**ANS LA MÉMOIRE COLLECTIVE des Français, la IV<sup>e</sup> République 117 est marquée d'une connotation incontestablement négative. Cette image péjorative résulte de deux facteurs conjugués : le premier repose sur une constatation qui fait pratiquement l'unanimité, le mauvais fonctionnement politique et institutionnel d'un régime affronté à des enjeux exigeant une autorité dont ses gouvernements sont dépourvus ; le second est plus classique : comme tout régime politique déchu, la IV<sup>e</sup> République a été jugée à l'aune de l'appréciation de celui qui lui a succédé, lequel, comme il est d'usage, s'est valorisé en diabolisant son prédécesseur, ne lui laissant que le passif et s'attribuant le mérite exclusif des éléments positifs de l'action gouvernementale. Or, le jugement des historiens diffère très radicalement de ces idées reçues. Sans méconnaître les faiblesses de la IV<sup>e</sup> République, ils considèrent généralement qu'il serait injuste et réducteur de ne la considérer que sous l'angle de ses difficultés politiques et institutionnelles. A leurs yeux, et si on met à part cet aspect des choses, la continuité entre la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République l'emporte très largement sur les ruptures, et l'une et l'autre ont joué leur partie dans le processus de modernisation de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la IV<sup>e</sup> République posant les fondements d'évolutions dont la V<sup>e</sup> devait tirer les fruits et les bénéfiques aux yeux de l'opinion.

### UNE MODERNISATION DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Régime faible, dépourvu de moyens, la IV<sup>e</sup> République doit faire face au redoutable défi de relever une économie aux structures vétustes, faute d'investissements durant la crise des années trente, et, de surcroît,

usée jusqu'à la corde durant la guerre, laquelle a en outre vu la destruction d'une grande partie de l'infrastructure : ports, voies ferrées, ponts, routes, bâtiments. A cette situation extraordinaire, elle répond par des mesures extraordinaires, plaçant entre les mains de l'État, par les nationalisations, les secteurs clés qui commandent le redressement – énergie, transports et crédit – et définissant les priorités auxquelles la puissance publique entend consacrer l'essentiel des investissements disponibles grâce à la méthode originale de la planification souple et indicative, à mi-chemin d'un libéralisme qui laisse au marché, c'est-à-dire au profit, le soin d'orienter l'économie et d'une économie administrée, tout entière soumise au jeu de la contrainte.

118

Ce processus, qui permet la reconstruction de l'économie française, va également servir de levier à sa modernisation après 1950, l'État orientant, stimulant, aidant les entreprises sans se substituer à l'initiative privée, sauf dans les domaines où il est lui-même maître d'œuvre. A la suite du plan Monnet de 1947-1952, qui permet la remise en route de l'appareil de production et la modernisation du secteur nationalisé (charbonnages, électricité, gaz, transports), le plan Hirsch des années 1954-1957 met l'accent sur les industries de consommation et le logement. Mais surtout, des notions neuves, contrastant avec l'archaïsme d'avant guerre, sont apparues dans les préoccupations des décideurs et caractérisent la modernisation de l'économie. Progressivement, dès 1946-1947, la France accepte de se fixer comme objectif le démantèlement de l'appareil protectionniste derrière lequel elle s'était barricadée depuis le début du siècle (contingentements, droits prohibitifs, subventions aux exportations...) pour s'intégrer plus largement au marché mondial. Dès 1953-1954, l'amélioration de la productivité devient un mot d'ordre national et l'aménagement du territoire une priorité des gouvernements. Si bien qu'en 1958, si les finances publiques sont effectivement en mauvais état, donnant quelque crédibilité à la formule lapidaire du général de Gaulle : « J'ai trouvé les caisses vides », la IV<sup>e</sup> République lui a légué en même temps les moyens de les remplir : une économie en voie de modernisation sur le socle de laquelle il pourra construire la grande croissance des années soixante. Notons d'ailleurs au passage que, si la IV<sup>e</sup> République n'a su éviter ni l'inflation ni les déficits budgétaires, pas plus que ceux des paiements extérieurs, il faut la créditer de l'invention en 1953 de ce que les fiscalistes considèrent comme la plus grande innovation fiscale du XX<sup>e</sup> siècle, la taxe à la valeur ajoutée (TVA), moderne taxe sur le chiffre d'affaires appliquée à chaque stade du circuit économique et qui, en raison du jeu des paiements fractionnés et des déduc-

tions, ne porte, en définitive, à chaque stade, que sur la valeur ajoutée par le redevable aux biens et services qui font l'objet de son activité. Impôt neutre vis-à-vis des circuits économiques, elle est d'un excellent rendement, et, pour ces raisons, a d'ailleurs été adoptée dans la plupart des pays d'Europe.

Or, cette modernisation économique s'accompagne de transformations sociales qui réalisent les objectifs poursuivis par tâtonnements par le régime républicain depuis le début du siècle : la création d'un modèle social original, qui assurerait aux citoyens une garantie contre la maladie, la vieillesse, l'infirmité ; bref, l'ensemble des aléas de l'existence qui rendent précaire le sort du plus grand nombre. Tentée par la III<sup>e</sup> République sous la forme de la création d'une société de petits propriétaires maîtres de leurs instruments de travail, cette réalisation d'un modèle social revêt désormais la forme d'une redistribution partielle du revenu national opérée sous le contrôle de l'État par une série de transferts au bénéfice des familles, des malades, des vieillards... avec la Sécurité sociale, mieux adaptée à une société de salariés. La IV<sup>e</sup> République met ainsi en œuvre le vieux principe radical du solidarisme, qui conduit peu ou prou, depuis le début du siècle, la politique sociale des gouvernements de la République et qui parvient ainsi à une forme d'achèvement. La mise en place de ce revenu social représente une modification fondamentale de la condition des salariés, leur donnant, sous le contrôle de l'État, une protection comme ils n'en avaient jamais connu dans l'histoire. De surcroît, la IV<sup>e</sup> République fonde ainsi un modèle de société original, appelé à occuper une place de choix dans les valeurs des Français durant tout le XX<sup>e</sup> siècle. Elle pose en effet le principe de la responsabilité de l'État dans la garantie donnée à la population de conditions de vie décentes. L'institution en 1950 du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), le « minimum vital », est probablement l'une des applications les plus spectaculaires de ce principe, qui se trouve à l'origine d'une multitude d'autres réformes prises par la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République (au sens progressiste que l'on donnait alors au mot « réforme »).

Il est peu douteux que c'est dans le domaine économique et social que le legs modernisateur de la IV<sup>e</sup> République est le plus évident, et il est juste de dire que le régime a été largement aidé dans cette œuvre par la forte croissance que connaît la France de l'époque, comme le reste du monde d'ailleurs. Mais cette adaptation de la France au monde moderne qu'inaugure la IV<sup>e</sup> République ne se limite nullement à cet aspect des choses.

## LES DÉBUTS DU PROCESSUS DE DÉCOLONISATION

Chacun le sait, la IV<sup>e</sup> République est morte de n'avoir pu résoudre un problème algérien qui dépassait les moyens de gouvernements dépourvus d'autorité. La constitution de l'Algérie en province militaire pratiquement autonome où capitaines et colonels imposaient une loi qui n'était pas celle de la République, la nécessité pour les hommes au pouvoir de couvrir sans gloire exactions et tortures, la timidité de ministres n'osant pas dire publiquement que la négociation constituait la seule solution possible illustrent tragiquement le drame vécu par le régime face à un mouvement de décolonisation qui gagne le monde entier. Qu'en 1954, au moment où éclate l'insurrection de la Toussaint, les hommes de gauche alors au pouvoir affirment « l'Algérie, c'est la France » et qu'aucun gouvernement n'acceptera jamais de négocier sur ce point, voilà qui permet le plus grand scepticisme sur l'inauguration du processus de décolonisation par la IV<sup>e</sup> République. C'est que, de ce point de vue, la France revient de loin. Longtemps indifférente à la possession d'un empire colonial qui lui paraît affaire de militaires, de missionnaires, de négociants ou de romanciers en mal d'exotisme, la France a découvert son empire colonial durant la Seconde Guerre mondiale. Pendant le conflit, c'est sa possession qui permet au gouvernement de Vichy de disposer d'un atout (dont il s'exagère l'importance) face à l'occupant ; c'est lui qui permet au général de Gaulle de n'être pas seulement un officier félon à la solde de l'Angleterre et de disposer grâce aux territoires d'Afrique équatoriale d'une bribe de la souveraineté nationale. Si bien qu'au lendemain du conflit, il n'est guère d'homme politique qui ne soit convaincu que, si la France doit demeurer une puissance mondiale, c'est à son empire qu'elle le devra. Ce qui explique avec quel acharnement ses gouvernants combattent en Indochine pour le maintien de la souveraineté française en Extrême-Orient. Mais, dès 1954, les leçons de la guerre d'Indochine sont assimilées et les hommes au pouvoir convaincus qu'il n'est pas possible au pays de continuer à s'inscrire sans grave dommage à contre-courant d'un mouvement d'ampleur mondiale. Pierre Mendès France, le premier, ose tirer les conséquences de ce constat et, non sans courage, mettre fin à la guerre d'Indochine par les Accords de Genève. La remise à l'Inde des cinq comptoirs détenus depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le début des négociations avec la Tunisie confirment que la France de la IV<sup>e</sup> République s'apprête à tourner la page de l'ère coloniale. Successeurs de Pierre Mendès France,

Edgar Faure et Guy Mollet poursuivent sa politique dans ce domaine. En 1956-1957, le gouvernement Guy Mollet donne l'indépendance à la Tunisie et au Maroc et prépare celle de l'Afrique noire et de Madagascar par le vote de la loi-cadre Defferre, destinée à favoriser l'émergence dans les divers territoires d'une classe politique exerçant partiellement le pouvoir et qui réalisera effectivement le passage à l'indépendance des anciennes colonies d'Afrique noire au début de la V<sup>e</sup> République.

Reste l'Algérie. La vision d'une IV<sup>e</sup> République acceptant l'évolution de son temps en mettant en œuvre le processus de décolonisation cadre mal avec la réalité d'une guerre poursuivie quatre années durant sans que les gouvernements successifs accomplissent les actes décisifs capables d'y mettre fin. C'est que la guerre d'Algérie échappe au cadre classique de la décolonisation. Alors que l'ensemble de l'empire français est constitué de territoires dans lesquels la présence métropolitaine se réduit à de minces groupes de militaires, de fonctionnaires ou de salariés des entreprises installées dans la région, l'Algérie est, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la seule zone extra-métropolitaine dans laquelle existe un peuplement européen significatif. Et c'est avant tout ce million de « pieds-noirs » qui va constituer l'obstacle essentiel à la paix en Algérie. On peut admettre que, dès 1956, tous les dirigeants français sont convaincus que la présence française en Algérie dépend d'une négociation dont l'aboutissement serait, sinon la suppression, du moins l'aménagement de la souveraineté française. Mais il est non moins vrai qu'aucun gouvernant n'ose dire tout haut ce qu'il pense tout bas, faute de l'autorité nécessaire pour imposer cette solution aux « pieds-noirs », à l'armée qui s'est engagée à maintenir l'Algérie française et à l'opinion métropolitaine qui, jusqu'en 1958, se montre majoritairement hostile à toute idée d'indépendance de l'Algérie. Rappelons qu'il faudra encore quatre années à Charles de Gaulle, après son arrivée au pouvoir, pour mettre fin à la guerre d'Algérie, au prix d'une série de crises graves et dans des conditions dramatiques pour la communauté européenne d'Algérie.

Il est donc clair que la décolonisation a été perçue et inaugurée par la IV<sup>e</sup> République comme une des formes nécessaires d'adaptation de la France aux conditions du monde nouveau, né de l'après-Seconde Guerre mondiale. Pour autant, le problème clé, à savoir le rang mondial d'une France ayant perdu son empire, s'est-il trouvé résolu ? En d'autres termes, la IV<sup>e</sup> République a-t-elle consenti à admettre que, puissance importante du monde dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la France ne serait plus dans la seconde moitié de celui-ci qu'une puissance moyenne, et faut-il porter à son passif cette perte d'ambition ?

LA RECONQUÊTE DU « RANG » : LA FRANCE,  
PUISSANCE NUCLÉAIRE

122 Les gouvernants français de la IV<sup>e</sup> République sont conscients que la défaite de 1940, la longue occupation du pays par l'armée allemande, le fait que sa libération ait été opérée par une coalition internationale, au sein de laquelle la présence française était fort modeste, ont remis en cause le statut international du pays qui n'est plus, au lendemain du conflit, l'un des décideurs du sort du monde, comme c'était le cas jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. C'est même le sentiment d'une fragilisation du rôle planétaire de la France qui pousse le général de Gaulle à exiger que soit reconnu le « rang » de la France, avec une intransigeance d'autant plus grande que les bases objectives de cette reconnaissance apparaissent moins assurées. Or, il fait peu de doutes que, à cet égard, le Général est à l'unisson de l'opinion comme de l'avis des principaux responsables politiques. Le nationalisme de la France de la IV<sup>e</sup> République est d'autant plus marqué que le pays connaît une frustration nationale née de son effondrement de 1940 et de l'ambiguïté de sa position dans la Seconde Guerre mondiale. Une des manifestations les plus nettes en est la germanophobie de l'opinion comme l'agressivité des gouvernements français d'après 1945 envers l'Allemagne vaincue.

Cette volonté de reprendre une place au premier rang des puissances mondiales se manifeste de diverses manières au début de la IV<sup>e</sup> République et on peut en trouver la trace aussi bien dans le refus de donner l'indépendance aux territoires coloniaux qui la revendiquent que dans la position du pays au sein des grandes conférences internationales où, jusqu'en 1947 tout au moins, il se livre à un difficile jeu de bascule entre les deux super-Grands, tentant de jouer l'un contre l'autre en s'efforçant d'obtenir de chacun d'eux son accord pour l'amoindrissement de l'Allemagne, l'ennemi héréditaire. Mais rien n'illustre mieux la volonté de la IV<sup>e</sup> République de retrouver un rang que son souci de ne pas rester à l'écart de la maîtrise du nucléaire, dont les derniers jours de la Seconde Guerre mondiale ont montré qu'il constituait désormais l'arme absolue. Or, la France possède en ce domaine quelques atouts non négligeables : les travaux de Frédéric Joliot-Curie, repris par ce dernier dès 1944, alors qu'il ignore les travaux anglo-américains qui aboutiront aux bombes d'Hiroshima et de Nagasaki ; l'appui décisif aux recherches sur l'énergie nucléaire de Raoul Dautry, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme du

général de Gaulle, mais aussi ancien ministre de l'Armement de 1940. En octobre 1945 est créé, par le général de Gaulle, le commissariat à l'Énergie atomique, placé sous la double autorité de Frédéric Joliot-Curie, avec le titre de haut-commissaire, et de Raoul Dautry, administrateur général. Si l'un et l'autre insistent, sans doute avec sincérité, sur le caractère pacifique des recherches que poursuivra le nouvel organisme, il va de soi qu'une décision gouvernementale est suffisante pour que des applications militaires soient étudiées dès lors que le processus de l'énergie atomique est maîtrisé. C'est à partir de 1954 qu'est pris le tournant décisif. Jusqu'alors le CEA a donné la priorité absolue au programme civil. Toutefois, le remplacement en 1951 de Frédéric Joliot-Curie par Francis Perrin, puis, peu après, la mort de Raoul Dautry, qui fait de Pierre Guillaumat l'administrateur général du CEA, mettent en place une équipe moins systématiquement hostile à l'arme nucléaire. Dès 1952, grâce au plan quinquennal voté à l'initiative de Félix Gaillard, secrétaire d'État à la présidence du Conseil et aux Finances, les savants du CEA peuvent commencer la mise en route de réacteurs à plutonium susceptibles de permettre la fabrication d'une bombe A. Parallèlement, l'état-major des armées crée en son sein une sous-direction des armes spéciales confiée en 1951 au colonel Ailleret, théoricien de la stratégie nucléaire. C'est le gouvernement Mendès France qui accomplit le pas décisif en créant, en octobre 1954, un Comité des explosifs nucléaires et en décidant de lancer un programme d'études et de préparation d'une arme nucléaire et d'un sous-marin atomique. Désormais, le processus est lancé et il trouve son aboutissement avec le gouvernement Guy Mollet, en novembre-décembre 1956, par tout un ensemble de mesures destinées à accélérer et mettre en application le programme nucléaire français et ses applications militaires. C'est le gouvernement Félix Gaillard qui, en avril 1958, choisit pour la première explosion atomique française le site de Reggane au Sahara et la date du premier trimestre 1960. Le « hourra pour la France ! » lancé par le général de Gaulle, le 13 février 1960, est implicitement un hommage rendu par le président de la V<sup>e</sup> République au régime précédent, par ailleurs honni et condamné par lui.

## DE L'EMPIRE À L'EUROPE : LA MUTATION DES AMBITIONS

Reste que, même dotée d'une force nucléaire dont les responsables n'ignorent pas son insuffisance au regard des arsenaux des deux super-Grands et même de celui de la Grande-Bretagne, qui bénéficie de l'aide américaine en la matière, la France, privée de son empire, n'est guère en mesure de peser dans le monde de l'après-Seconde Guerre mondiale. Retrouvant les dilemmes de l'entre-deux-guerres, doit-elle dès lors tenter de forcer le destin en se comportant comme une grande puissance sans en avoir les moyens, au risque d'ajouter les échecs aux échecs, ou s'adapter à sa nouvelle situation en tentant de se donner une nouvelle marge d'action ?

124

La solution ne sera trouvée que sous la pression des circonstances par la mise en œuvre de la politique de construction européenne. Rien ne serait plus faux que de considérer celle-ci comme une mystique sortie tout armée des cerveaux de Robert Schuman et de Jean Monnet. Avant d'être une politique, la construction européenne est une manière de réponse en forme d'esquive imaginée par la IV<sup>e</sup> République à des contraintes auxquelles elle ne peut se soustraire. Ces contraintes sont issues de la guerre froide. Elles résultent de la volonté des États-Unis, principaux protecteurs d'une Europe occidentale soumise à la menace soviétique, de voir le potentiel militaire des Européens contribuer à la défense du continent. Dans ce contexte, la politique de démantèlement de la puissance industrielle allemande poursuivie (de plus en plus timidement, il est vrai) depuis 1945 apparaît comme un non-sens. Dans le cadre de la mobilisation des forces occidentales pour résister à un éventuel assaut soviétique, il n'est pas question de se passer de l'atout que constitue le potentiel charbonnier et sidérurgique allemand. Les pressions de Washington pour la reconstitution de l'industrie lourde allemande se faisant de plus en plus insistantes, la IV<sup>e</sup> République se trouve confrontée à la crainte de voir les « marchands de canons » retrouver leur puissance d'antan, faisant renaître du même coup l'agressivité allemande qui avait conduit à trois guerres en moins d'un siècle. Comment concilier les demandes du protecteur américain, que la France ne peut ignorer, avec la réponse aux craintes légitimes de l'opinion française ? C'est de ce dilemme que naît la construction européenne. Sans doute celle-ci a-t-elle mobilisé des hommes politiques qui, depuis le congrès de La Haye de mai 1948, ont formé un comité de coordination des mou-



vements européens avec des leaders prestigieux. Les sondages d'opinion révèlent un assez large accord des opinions européennes pour une formule associant les États du continent, mais cet accord est dépourvu de passion et d'ailleurs de contenu concret. L'idée de Jean Monnet, approuvée par les ministres René Pleven et René Mayer, et surtout par le président du Conseil Robert Schuman, est de se servir de ce courant pro-européen pour ôter tout caractère inquiétant à la reconstitution de l'industrie lourde allemande en l'incluant dans un vaste ensemble européen des industries du charbon et de l'acier, soumis à une autorité supranationale, et échappant de ce fait à l'éventuelle volonté d'agressivité d'un des gouvernements membres.

Ce plan pragmatique, accepté par l'Allemagne, puis par l'Italie et les trois pays du Benelux, donne ainsi naissance à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, première concrétisation d'une Europe de l'Ouest supranationale (qui ne comprend pas la Grande-Bretagne). La méthode paraissant donner des résultats, on songe à nouveau à l'utiliser lorsque, durant l'été 1950, les États-Unis accroissent le niveau de leurs exigences vis-à-vis de leurs alliés européens. Conduits à faire porter leurs efforts militaires vers la Corée, où la guerre est engagée depuis juin, leurs négociateurs insistent désormais pour que soit reconstituée une armée allemande forte de douze divisions. L'émotion est forte dans les opinions publiques européennes, et René Pleven, alors président du Conseil, songe à utiliser la méthode qui a si bien réussi pour le charbon et l'acier : inclure l'armée allemande dans une armée européenne dirigée par un commandement supranational. Ainsi naît, en octobre 1950, le « plan Pleven » de Communauté européenne de défense. Le problème est que l'armée est un élément essentiel de la souveraineté nationale, au caractère beaucoup plus symbolique que le charbon et l'acier. Comment concevoir une armée supranationale qui recevrait ses ordres de gouvernements différents et parfois en désaccord ? C'est pourquoi la Communauté européenne de défense porte en germe une unification politique de l'Europe, rendant indispensable une autorité politique commune, c'est-à-dire un gouvernement européen. René Pleven est parfaitement conscient que, ce faisant, on brûle les étapes. Mais, européen convaincu, il décide de prendre le risque de tenter l'opération, assuré qu'en cas de succès un point de non-retour sur la route de la construction de l'Europe unie aura été franchi. On sait ce qu'il en adviendra : la mobilisation de tous ceux qu'épouvante la perspective ainsi tracée – nationalistes défenseurs farouches de l'indépendance nationale, pacifistes, germanophobes, communistes et compagnons de

route qui voient dans la CED une machine de guerre contre l'URSS – fera échouer le projet. C'est donc par la voie de l'intégration économique, qui ne suscite pas les mêmes réticences, que la IV<sup>e</sup> République reprendra après cet échec la construction européenne. En mars 1957, la signature du traité de Rome, créant le Marché commun et l'Euratom, élargit les perspectives de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et tente de relancer l'unification de l'Europe sur la base des solidarités économiques plutôt que sur celle des mystiques politiques.

De fait, au terme d'une histoire chaotique qui a vu la IV<sup>e</sup> République assumer deux guerres coloniales et explorer souvent contre son gré les voies de la construction européenne, les nouvelles directions du rôle de la France dans le monde se trouvent désormais fixées, avant l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle. Il appartiendra à ce dernier de les poursuivre et de les parachever, dans des conditions souvent dramatiques. C'est lui qui mettra fin à la politique de décolonisation de la IV<sup>e</sup> République, et, en dépit de sa profonde hostilité à toute construction supranationale, il poursuivra la construction européenne, en tentant de l'infléchir dans le sens d'un accord des États souverains sur les grandes lignes d'une politique commune. Ce qui ne l'empêchera pas d'accepter les abandons de souveraineté indissociables de cette construction, dans le domaine industriel comme dans celui de la fixation de certains prix agricoles, tels ceux du lait ou de la viande.

« Mal-aimée » de l'opinion publique française, qui n'a voulu retener de son histoire que l'instabilité politique de gouvernements tombant comme des châteaux de cartes, l'impuissance d'un régime apparemment incapable d'affronter les enjeux nouveaux de l'après-guerre, la grisaille d'hommes politiques interchangeable paralyés par les jeux politiques d'une Assemblée souveraine sans réel contrepoids, la IV<sup>e</sup> République mérite mieux qu'un jugement forgé sur les épiphénomènes qui constituent le pain quotidien d'une vision superficielle de la vie d'une nation. Si on s'interroge sur sa place dans l'évolution d'ensemble du siècle qui s'achève, sur son rôle dans les mutations à long terme qui ont marqué la société française, force est de constater que, en dépit de ses faiblesses politiques, la IV<sup>e</sup> République a légué à la France d'aujourd'hui une transformation des structures économiques qui devait jouer un rôle dans la grande croissance des années soixante, un modèle social que la vague libérale de la fin du siècle s'apprête à remettre en cause sous le terme abusif de « réforme », les moyens d'assurer une défense indépendante grâce à la poursuite des recherches nucléaires, et qu'elle a su

orienter le rôle mondial de la France vers la construction européenne en commençant à la dégager des contraintes d'un passé colonial désormais obsolète. En d'autres termes, elle a posé les bases de la France moderne que la V<sup>e</sup> République saura parachever.

---

## R É S U M É

---

*Mal-aimée de l'opinion publique française, la IV<sup>e</sup> République mérite mieux que le jugement négatif porté sur elle en raison de ses faiblesses politiques. En dépit de celles-ci, elle a su réaliser l'adaptation de la France au monde moderne issu de la Seconde Guerre mondiale en rénovant les structures de l'économie, en promouvant un modèle social original, en créant les conditions d'une défense nucléaire indépendante et en orientant la politique étrangère du pays vers la construction européenne, tout en la dégageant des contraintes d'une colonisation dépassée.*